

## Avis d'attribution

marchés publics et privés



### Avis d'attribution

1. Maître d'ouvrage : Le Val de Loire, ESH, 13, rue Bouché-Thomas, BP 10906, 49009 Angers cedex 1.
2. Objet du contrat : entretien de 13 chaufferies collectives.
3. Nom du titulaire et montant du marché :  
Lot 01 : Savelys ; 10 165 euros HT.  
Lot 02 : Hervé Thermique ; 17 390 euros HT.
4. Date de l'envoi à la publication : 15 septembre 2006.

## Avis administratifs

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE  
Direction des collectivités locales  
et de l'environnement  
Bureau des affaires scolaires  
et culturelles

Commune de BAUGÉ

Zone de protection  
du patrimoine architectural  
urbain et paysager (ZPPAUP)

### AVIS AU PUBLIC

Par arrêté du 4 septembre 2006 du préfet de la Région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, est créée :

- une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur les parties du territoire de la commune de Baugé délimitées sur les plans figurant dans le dossier.

Le règlement et les plans de la ZPPAUP sont annexés à l'arrêté.

Le dossier de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager est tenu à la disposition du public à la mairie de Baugé ainsi qu'à la préfecture de Maine-et-Loire (direction des collectivités locales et de l'environnement, bureau des affaires scolaires et culturelles).

Commune de NEUVY-EN-MAUGES

### APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLU

Par délibération en date du 5 septembre 2006, le Conseil municipal de Neuvy-en-Mauges a approuvé la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Le dossier de Plan local d'urbanisme approuvé est à la disposition du public à la mairie aux jours et heures ha-

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE  
Direction des collectivités locales  
et de l'environnement  
Bureau des affaires foncières  
et de l'urbanisme

Communauté d'Agglomération  
ANGERS-LOIRE-METROPOLE

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

Constitution d'une réserve foncière pour la zone d'aménagement différé du « Clos des Grands Prés » sur le territoire de la commune de Soullaines-sur-Aubance  
Arrêté préfectoral D3/2006 n° 385 du 10 juillet 2006

Le projet de constitution, par la communauté d'agglomération Angers-Loire-Métropole, d'une réserve foncière pour la zone d'aménagement concerté du « Clos des Grands Prés » sur le territoire de la commune de Soullaines-sur-Aubance, fera l'objet du lundi 2 octobre 2006 au vendredi 3 novembre 2006 d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire destinée à déterminer les parcelles à exproprier et l'identité de leurs propriétaires.

Mme Delphine Hosi, conseiller en environnement, est nommée commissaire-enquêteur. Elle siégera au lieu d'ouverture des enquêtes où toute correspondance relative à la procédure pourra lui être adressée.

Les enquêtes s'ouvriront en mairie de Soullaines-sur-Aubance où le public pourra prendre connaissance des dossiers pendant toute la durée de celles-ci, les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et pré-

Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion  
du parc d'activités ANGERS-MARCÉ

### ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ ANGERS-MARCÉ DOSSIER DE CRÉATION

Par délibération du 16 juin 2006, le comité syndical a créé la zone d'aménagement concerté (ZAC) d'activités économiques d'Angers-Marcé. Cette zone est située sur la commune de Marcé. Elle est délimitée par l'A11, la RD 766, le VC 7 et par l'aérodrome d'Angers-Marcé pour une emprise globale de 87 ha environ.

Ce parc d'activités est voué à l'accueil d'activités économiques.

Le dossier de création est mis à la disposition du public au siège du syndicat mixte (aérodrome d'Angers-Marcé), à Angers Loire Métropole, direction du développement des territoires : service aménagement opérationnel, 83, rue du Mail à Angers, à la communauté de communes du Loir, 21 Blaispignières à Seiches-sur-le-Loir et en mairie de Marcé à compter de la publication du présent avis dans la presse.

Le Président du syndicat mixte  
Jean-Claude ANTONINI.

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE  
Direction des collectivités locales  
et de l'environnement  
Bureau des affaires foncières  
et de l'urbanisme

Société d'équipement du  
département de MAINE-ET-LOIRE  
(SODEMEL)

Aménagement du parc d'activité  
« La Saulaie V » sur le territoire  
de la commune  
de Doué-la-Fontaine

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES

d'utilité publique et parcellaire  
Arrêté préfectoral D3/2006  
n° 493 du 6 septembre 2006

Le projet d'aménagement du parc d'activités « La Saulaie V », par la SODEMEL sur le territoire de la commune de Doué-la-Fontaine, fera l'objet du lundi 2 octobre 2006 au vendredi 3 novembre 2006 d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire destinée à déterminer les parcelles à exproprier et l'identité de leurs propriétaires.

M. Jean-Pierre Moron, capitaine de police en retraite, est nommé commissaire enquêteur. Il siégera au lieu d'ouverture des enquêtes où toute correspondance relative à la procédure pourra lui être adressée.

Les enquêtes s'ouvriront en mairie de Doué-la-Fontaine où le public pourra prendre connaissance des dossiers pendant toute la durée de celles-ci, les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et présenter ses observations sur l'utilité publique et/ou l'emprise de l'opération, soit :

- en les signifiant par écrit sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Doué-la-Fontaine ;
- en les adressant par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Doué-la-Fontaine pour être annexées aux registres.

En outre, les observations du public seront également reçues par le commissaire enquêteur à la mairie de

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE

Commune de LA MEMBROLLE-  
SUR-LONGUENÉE

Installations classées pour la  
protection de l'environnement

### ENQUÊTE PUBLIQUE

La demande présentée par M. le Président Directeur Général de la SA Bouvet en vue de régulariser la situation administrative d'un établissement de menuiseries et fermetures en PVC, situé 75, rue Charles-de-Gaulle, 49770 La Membrolle-sur-Longuenée, fera l'objet d'une enquête publique à la mairie de La Membrolle-sur-Longuenée du lundi 9 octobre au jeudi 9 novembre 2006 inclus, dirigée par M. André Ruch, commissaire-enquêteur.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de La Membrolle-sur-Longuenée, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30 et samedi de 9 h à 11 h 45). Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de La Membrolle-sur-Longuenée pour recevoir les observations du public les :

- lundi 9 octobre 2006 de 14 h à 17 h ;
- mardi 17 octobre 2006 de 14 h à 17 h ;
- mardi 24 octobre 2006 de 14 h à 17 h ;
- samedi 4 novembre 2006 de 9 h à 12 h ;
- jeudi 9 novembre 2006 de 14 h 30 à 17 h 30.

Commune de SAINT-MICHEL-  
ET-CHANVEAUX - 49

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Saint-Michel-et-Chanveaux informe ses administrés que, en exécution d'un arrêté municipal du 16 septembre 2006, il sera procédé du 6 octobre au 6 novembre 2006 à une enquête publique sur le zonage d'assainissement sur le

C.O du 20/9/06